

Régimes d'autorisation en matière de tombolas, de lotos et de petites loteries

	Sans lots en espèces			Avec lots en espèces
Type de jeu d'argent	• Tombolas et lotos avec gains en nature uniquement et avec somme totale des mises ≤ CHF 100'000			• Petites loteries avec somme totale des mises ≤ CHF 100'000 • Tombolas et lotos avec gains en espèces (même partiellement) et avec somme totale des mises ≤ CHF 100'000
Somme totale des mises	< CHF 10'000	CHF 10'000 ≥ ≤ CHF 50'000	CHF 50'000 > ≤ CHF 100'000	≤ CHF 100'000
Nombre de jeux par année pour un même exploitant	• Pas de règle particulière	2	2	2
Annonce ou demande d'autorisation (lien hypertexte en bleu) ?	• Annonce auprès du SCAV	• Demande d'autorisation auprès du SCAV	• Demande d'autorisation auprès du SCAV • Autorisation du SCAV transmise à l'autorité intercantonale	• Demande d'autorisation auprès du SCAV • Autorisation du SCAV transmise à l'autorité intercantonale
Emolument	CHF 0	CHF 50	CHF 100-300	CHF 100-300
Ventes des billets	• Lors de la réunion récréative	• Lors de la réunion récréative	• Lors de la réunion récréative	• Lors de la réunion récréative (tombolas et lotos) • Jusqu'à 6 mois avant le tirage (petite loterie)
Nombre de billets gagnants	• Pas de règle particulière	• Au moins 1 sur 10	• Au moins 1 sur 10	• Au moins 1 sur 10
Valeur totale des lots	• Pas de règle particulière	• Au moins 50% de la somme totale des mises	• Au moins 50% de la somme totale des mises	• Au moins 50% de la somme totale des mises
Lots en bons d'achat	• Ne doit pas constituer un élément prépondérant du pavillon de lots	• Ne doit pas constituer un élément prépondérant du pavillon de lots	• Ne doit pas constituer un élément prépondérant du pavillon de lots	• Pas de règle particulière
Prix maximum d'un billet	• Pas de règle particulière	CHF 10	CHF 10	CHF 10
Communication des résultats au SCAV et publication des résultats	• Pas nécessaire	• Pas nécessaire	• Pas nécessaire	• Communication du tirage des billets gagnants au SCAV dans un délai de 5 jours • Publication sur un site Internet qui reste accessible au moins 6 mois après le tirage
Faut-il remettre un rapport d'activité au SCAV ?	• Non	• Non	• Oui (dans les 90 jours)	• Oui (dans les 90 jours)